

Résumé des caractéristiques du produit pour une famille de produits biocides

Nom: K-OTHRINE SC 25

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2017-0026

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0017784-0000

Table des matières

Partie 1. - Premier niveau d'information	1
1. Informations administratives	1
2. Composition et formulation de la famille de produits	2
Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP	3
1. Informations administratives sur le méta-RCP - K-OTHRINE SC25-1	3
2. Composition du méta-RCP	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP	4
4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP	4
5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP	9
6. Autres informations	10
7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP	10

Partie 1. - Premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom

K-OTHRINE SC 25

1.2. Type(s) de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

1.3. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	2022 ENVIRONMENTAL SCIENCE FR SAS
	Adresse	3, place Giovanni Da Verrazzano 69009 LYON France
Numéro de l'autorisation	FR-2017-0026	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0017784-0000	
Date de l'autorisation	03/07/2017	
Date d'expiration de l'autorisation	28/06/2027	

1.4. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	BAYER S.A.S., BAYER CROPSCIENCE, ENVIRONMENTAL SCIENCE DIVISION
Adresse du fabricant	16 RUE JEAN-MARIE LECLAIR 69266 LYON CEDEX 09 France
Emplacement des sites de fabrication	BAYER S.A.S., BAYER CROPSCIENCE - 1 AVENUE EDOUARD HERRIOT - LIMAS - BP 442 69656 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE France
	SBM FORMULATION, ZI AVENUE JEAN FOUCAULT, CS621 34500 BEZIERS France
	BAYER CROPSCIENCE AG, INDUSTRIEPARK HÖCHST (GEBÄUDE K 607) 65926 FRANKFURT Allemagne

1.5. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	24 - Deltaméthrine
Nom du fabricant	BAYER CROPSCIENCE AG
Adresse du fabricant	ALFRED-NOBEL STRASSE 50 40789 MONHEIM AM RHEIN Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	BAYER VAPI PVT. LTD, PLOT NO. 306/3, II PHASE 396195 GIDC, VAPI Inde

2. Composition et formulation de la famille de produits

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Deltaméthrine	(S)-a-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	2,43 - 2,52

2.2. Type(s) de formulation

SC - Suspension concentrée

Partie 2. - Deuxième niveau d'information - méta-RCP

1. Informations administratives sur le méta-RCP

1.1. Identificateur du méta-RCP

K-OTHRINE SC25-1

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

1-1

1.3 Type(s) de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

2. Composition du méta-RCP

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du méta-RCP

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Deltaméthrine	(S)-a-cyano-3-phenoxybenzyl (1R,3R)-3-(2,2-dibromovinyl)-2,2-dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	2,43 - 2,52

2.2. Type(s) de formulation du méta-RCP

Formulation(s)

SC - Suspension concentrée

3. Mentions de danger et conseils de prudence du méta-RCP

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (BIT) et du 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (C(M)IT/MIT). Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s) du méta-RCP

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Insectes rampants, infestations répétées, utilisateurs professionnels à l'intérieur des bâtiments

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes (lutte contre les ravageurs).

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Blattidae:
Nom commun: Insectes rampants dont les blattes
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

A l'intérieur des bâtiments (écoles, hôpitaux, habitations, locaux industriels, industries agro-alimentaire, locaux commerciaux,...)

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Pulvérisation
Description détaillée:
Pulvérisation

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 5 L/100 m²
Dilution (%): -
Nombre et fréquence des applications:
Quantité de produit 50 mL à diluer dans 5 L d'eau

Dose d'application : 5 L/100 m².

	Efficacité résiduelle jusqu'à 3 mois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en PEHD (25mL à 20L)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Applications dans des zones non soumises au nettoyage:

- pulvériser dans les fissures et les crevasses où les insectes peuvent se trouver. Une attention particulière doit être portée pour les fissures et les crevasses situées autour des portes, fenêtres, et autres points d'entrées des insectes ainsi qu'aux surfaces situées derrière et sous les appareils ménagers ou les canalisations.

Applications dans des zones soumises au nettoyage:

- Pulvériser seulement dans les fissures et les crevasses.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pour les zones soumises au nettoyage, pulvériser dans les fissures et les crevasses, uniquement avec un appareil permettant une largeur maximum de la bande pulvérisée de 0,1 m. Pour ce type d'application, il est nécessaire d'utiliser un équipement de pulvérisation spécifique et de maintenir une distance appropriée par rapport aux surfaces traitées.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Insectes rampants, infestations localisées, utilisateurs professionnels à l'intérieur des bâtiments

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes (lutte contre les ravageurs).
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Blattidae; Nom commun: Insectes rampants dont les blattes Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur A l'intérieur des bâtiments (écoles, hôpitaux, habitations, locaux industriels, industries agro-alimentaire, locaux commerciaux,...)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: Pulvérisation
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 5 L/100 m ² Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Quantité de produit 25 mL à diluer dans 5 L d'eau Dose d'application 5 L/100 m ² Efficacité résiduelle jusqu'à 3 mois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en PEHD (25mL à 20L)

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Applications dans des zones non soumises au nettoyage:
- pulvériser dans les fissures et les crevasses où les insectes peuvent se trouver. Une attention particulière doit être portée pour les fissures et les crevasses situées autour des portes, fenêtres, et autres points d'entrées des insectes ainsi qu'aux surfaces situées derrière et sous les appareils ménagers ou les canalisations.
Applications dans des zones soumises au nettoyage:
- Pulvériser seulement dans les fissures et les crevasses.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pour les zones soumises au nettoyage, pulvériser dans les fissures et les crevasses, uniquement avec un appareil permettant une largeur maximum de la bande pulvérisée de 0,1 m. Pour ce type d'application, il est nécessaire d'utiliser un équipement de pulvérisation spécifique et de maintenir une distance appropriée par rapport aux surfaces traitées.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1.

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1.

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Mouches domestiques, utilisateurs professionnels à l'intérieur des bâtiments

Type de produit

TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes (lutte contre les ravageurs)

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: *Musca domestica*
Nom commun: Mouches domestiques
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

A l'intérieur des bâtiments (écoles, hôpitaux, habitations, locaux industriels, industries agro-alimentaire, locaux commerciaux,...).

Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Pulvérisation Description détaillée: pulvérisation
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 5 L/100 m ² Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Quantité de produit 50 mL à diluer dans 5 L d'eau Dose d'application : 5 L/100 m ² Efficacité résiduelle jusqu'à 3 mois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel qualifié Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bouteille en PEHD (25mL à 20L)

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Applications dans des zones non soumises au nettoyage : identifier où les mouches se posent et pulvériser la surface.
Applications dans des zones soumises au nettoyage : pulvériser seulement dans les fissures et les crevasses.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Pour les zones soumises au nettoyage, pulvériser dans les fissures et les crevasses, uniquement avec un appareil permettant une largeur maximum de la bande pulvérisée de 0,1 m. Pour ce type d'application, il est nécessaire d'utiliser un équipement de pulvérisation spécifique et de maintenir une distance appropriée par rapport aux surfaces traitées.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1.

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1.

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 1.

5. Instructions générales d'emploi du méta-RCP

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- S'assurer que le pulvérisateur est propre et sans résidus gras. Si nécessaire, nettoyer le pulvérisateur avec de l'eau et des détergents avant application et éliminer les eaux de lavage selon les réglementations locales.
- Comme la quantité résiduelle de produit pulvérisé sur les surfaces est réduite dans le cas des surfaces poreuses, il est recommandé de ne pas appliquer ce produit sur ce type de surface quand cela est possible.
- Ne pas nettoyer les surfaces traitées jusqu'à la fin du traitement pour maintenir l'efficacité résiduelle du produit.
- Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et autres mesures d'hygiène publique, en tenant compte des spécificités locales (conditions climatiques, espèces cibles, conditions d'usage, etc).
- Tenir compte du cycle de vie et des caractéristiques des insectes cibles pour adapter les traitements. En particulier, cibler le stade de développement le plus sensible de l'organisme cible, le moment des applications et les zones à traiter.
- Alternier les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents (afin d'éliminer les individus résistants de la population), notamment dans le cas où le traitement doit être prolongé.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Suivre des conditions strictes d'hygiène individuelle : ne pas manger, boire ni fumer pendant la manipulation du produit et se laver les mains après utilisation.
- Le public ne doit pas être présent dans les locaux pendant l'application.
- Tenir hors de la portée des enfants.
- L'opérateur doit nettoyer la dérive de pulvérisation et les éclaboussures hors de la zone de traitement par un essuyage humide ciblé avec des linges jetables et du détergent. Pour éviter les émissions vers l'environnement, les linges jetables doivent être jetés à la poubelle et ne doivent pas être lavés ni rincés.
- Appliquer uniquement dans des zones à l'abri des eaux de lavage et non susceptibles d'être mouillées.
- Ne pas appliquer dans les zones pouvant être régulièrement nettoyées excepté lors des traitements des fissures et crevasses réalisés avec un appareil permettant une pulvérisation sur une zone de 0,1 m.
- Enlever et couvrir les aquariums avant traitement.
- Ne pas pulvériser directement sur les personnes, les animaux.
- Ne pas appliquer le produit sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux, les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Retirer les aliments non emballés.
- Couvrir les réservoirs de stockage de l'eau, les surfaces de préparation des aliments ainsi que les ustensiles de cuisine avec des protections imperméables avant le traitement.
- Ne pas dépasser 11 applications par an.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15 ou le 112.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation, consulter un médecin ou contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles et continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 15 minutes. En cas d'apparition de signes d'irritation ou de troubles de la vision, consulter aux urgences ou appeler le centre antipoison.
- En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15 ou le 112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Éliminer le produit non utilisé, les eaux de rinçages du matériel, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

Ne pas rejeter le produit non utilisé ou les eaux de rinçages du matériel sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égout, toilettes,...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de stockage: 2 ans
Garder le récipient bien fermé.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Protéger contre le gel.

6. Autres informations

Teneur en substance active (pure) : 2,43 – 2,52 % m/m (25,0 – 26,2 g/L).

Teneur en substance active (technique) : 2,47 – 2,56 % m/m (25,4 – 26,6 g/L).

7. Troisième niveau d'information: produits individuels dans le méta-RCP

7.1 Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel

Nom commercial

K-Othrine SC 25

Marché: FR

Numéro de l'autorisation(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

FR-0017784-0001 1-1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Deltaméthrine	(S)-a-cyano-3- phenoxybenzyl (1R,3R)- 3-(2,2-dibromovinyl)-2,2- dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	2,43

Nom commercial

K-OTHRINE SC 26.25

Marché: FR

Numéro de l'autorisation(Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 -
Autorisation nationale)

FR-0017784-0002 1-1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Deltaméthrine	(S)-a-cyano-3- phenoxybenzyl (1R,3R)- 3-(2,2-dibromovinyl)-2,2- dimethylcyclopropane carboxylate	Substance active	52918-63-5	258-256-6	2,52
